

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 193/2021

**Objet : Participation de
Terre de Provence aux
centres de vaccination**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*), LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : ANZALONE Marie-Laurence, SALZE Annie.

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Secrétaire de séance : M. Max GILLES

Mme la Présidente expose que les communes de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard ont mis en place sur l'année 2021 des centres de vaccination permanent pour Châteaurenard, éphémères pour les deux autres communes (sur plusieurs périodes). La mise en place de ces centres de vaccination a impliqué pour ces communes de mobiliser du personnel ainsi que des dépenses matérielles.

Le bureau, lors de sa réunion du 2 décembre dernier, s'est favorablement prononcé pour une participation de Terre de Provence aux frais engagés, à hauteur d'un montant forfaitaire de 1 500 € pour Cabannes, 3 000 € pour Barbentane, 9 000 € pour Châteaurenard.

Il convient que le conseil communautaire se prononce sur ces participations.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

SE PRONONCE favorablement pour une participation de Terre de Provence aux frais engagés, à hauteur d'un montant forfaitaire de 1 500 € pour Cabannes, 3 000 € pour Barbentane, 9 000 € pour Châteaurenard, pour les centres de vaccination mis en place par les communes.

Membres en exercice :	42
Votants :	38
Votes pour :	38
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

